

## Mairie de « BELLIGNAT »

10 place de l'hôtel de ville 01100 BELLIGNAT

Tel : 04 74 77 60 32 Fax : 04 74 73 68 72

Site internet : [www.bellignat.fr](http://www.bellignat.fr)



# LE MEMENTO DES RISQUES

## LES BONS REFLEXES



- Ecouter la radio et suivre les consignes de sécurité



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours



### Accident impliquant des matières dangereuses :



- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer portes et fenêtres, arrêter la ventilation)

### Numéros d'urgence :

Pompier : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

### Fréquences radio :

France Inter : 98.8

France Bleu : 102.6

### Signal d'alerte :



1min41 1min41 1min41

Son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute quarante et une séparées par un silence de cinq secondes.

### Signal de fin d'alerte :



30 secondes

Signal continu de 30 secondes.

Pour reconnaître ce signal, vous pouvez l'écouter

en appelant ce numéro vert :

0800 50 73 05 (appel gratuit)

## Pour en savoir plus :

- Le site internet du ministère de l'Ecologie et du Développement durable sur les risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

## DOCUMENT A CONSERVER

Réalisé le 9/11/2010

## DOCUMENT A CONSERVER



## MAIRIE DE « BELLIGNAT »

# Information sur les RISQUES MAJEURS

## LES BONS REFLEXES...



Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs  
- DICRIM -

# LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE BELLIGNAT

## QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Les **risques majeurs** résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais ils peuvent avoir des conséquences très graves.

### Le mot du Maire

La sécurité des habitants de la commune est une préoccupation du Maire et de son Conseil Municipal.

Notre commune peut être touchée un jour par un accident technologique (transport de marchandises dangereuses, explosion ou incendie d'une usine...) ou encore une catastrophe naturelle.

Aussi, conformément à la loi, je vous présente le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Ce guide est un véritable outil de sensibilisation, simple, concis et pratique destiné à mieux vous informer des risques technologiques et naturels, sur leurs conséquences et les mesures à prendre pour s'en protéger.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a pour objectif d'organiser les secours, au niveau communal, en cas d'évènements.



## LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le **risque de transport de matières dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.



Véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des matières dangereuses

### LE RISQUE DE TMD PAR VOIE ROUTIERE

Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence notamment de l'autoroute A 404 et la route départemental RD 984.

## LES BONS REFLEXES

### Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger



### Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer fenêtre/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée.

# SOMMAIRE

*Les risques majeurs sur la commune de p 2  
Bellignat*

## Les risques naturels sur la commune :

- |                             |     |
|-----------------------------|-----|
| - Le risque d'inondation    | p 4 |
| - Le risque sismique        | p 5 |
| - Les évènement climatiques | p 6 |

## Les risques technologiques sur la commune :

- |  |     |
|--|-----|
| - Le risque de transport de matières dangereuses | p 7 |
|--|-----|

## Le mémento des risques

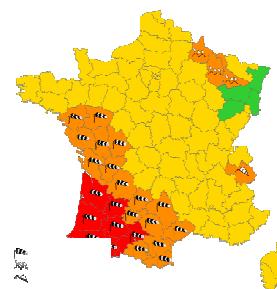
p 8

# LES EVENEMENTS CLIMATIQUES

On parle de **tempête** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleur...).

Deux paramètres caractérisent les **chutes de neige** : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant :



## LES BONS REFLEXES



### Dès l'alerte :

- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagner un abri en dur.
- Fermer portes et volets.
- S'éloigner des bords de mer et des lacs.



### Pendant :

- Rester à l'abri et ne pas prendre son véhicule
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



### Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés

*Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.*



# LES INONDATIONS

**L'inondation** est une submersion d'une zone habituellement hors d'eau.

## Caractéristiques des inondations à régime fluvial :

- Débordement avec des hauteurs d'eau importantes stagnantes
- Faible vitesse d'écoulement dans les zones inondées
- Résulte d'épisodes pluvieux de longue durée

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les risques d'inondation rapide proviennent des cours d'eau du **Lange et de l'Ognin**. Ces derniers ont fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

### Quelques zones peuvent être inondées :

- la zone Industrielle
- les ponts de la gare et de la zone industrielle

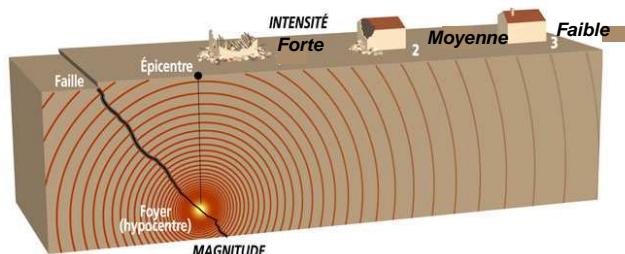
# LES SEISMES

Un **séisme ou tremblement de terre** se traduit en surface par des vibrations du sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est située en zone de sismicité 1A, sismicité faible mais non négligeable.



## LES BONS REFLEXES

### Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Mettre hors d'eau le maximum de vos biens
- Installer vos mesures de protection temporaires (batardeaux)



### Pendant l'inondation :

- Restez informé de la montée des eaux en écoutant la radio (France Inter, France bleu)
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)



### Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habita-

## LES BONS REFLEXES

### Dès la première secousse :

- **A l'intérieur** : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- **A l'extérieur**, s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête
- **En voiture**: s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets
- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Ne pas téléphoner



### A l'arrêt des secousses :

- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Ecouter la radio
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz